

Mondaye pendant la persécution 1880-1921

Les circonstances

L'abbaye de Mondaye au diocèse de Bayeux avait été rétablie le 13 juin 1859; l'abbé Truffaut, curé de Sully, l'avait rachetée et s'était adressé à l'abbaye de Grimbergen qui avait envoyé le P. Joseph Willekens avec trois autres confrères. Le 4 février 1862, le P. Godefroid van Overstraeten, supérieur de Grimbergen, l'avait installé comme premier prieur conventuel. Pie IX avait érigé l'abbaye et le noviciat, nommé le P. Willekens premier abbé en 1873.

On avait reçu de nombreuses recrues, bâti l'aile sud et la moitié de l'aile ouest de la maison, fondé les prieurés de Nantes (1878) et de Balarin (1879).

Mondaye n'avait comme paroisse que celle qui se trouvait dans l'église abbatiale et dont le P. Abbé était le curé titulaire. Le ministère habituel était la prédication de missions, retraites, recollections, carêmes. Il était fréquent et fructueux. Plusieurs pères ne manquaient pas de talent.

En 1880 la troisième République était dominée par une bourgeoisie radicale, anticléricale, et de riches protestants jaloux de l'influence que possédait encore l'Église catholique. Le régime religieux était celui du Concordat de 1801. Il était difficile de s'en prendre directement à la hiérarchie, mais les Ordres religieux étaient exclus par les articles organiques publiés par Napoléon I en même temps que le Concordat. Or ces Ordres étaient rétablis, ils revivaient, ils étaient prospères, ils enseignaient, ils prêchaient.

Tout cela sans dépendance directe du Gouvernement. Les affaiblir, les faire disparaître s'il était possible, c'était le premier pas pour arriver à la rupture avec Rome et à la dénonciation du Concordat.

Première expulsion

En 1880 des décrets ministériels pris le 29 mars, s'appuyant sur les lois révolutionnaires encore en vigueur et les articles organiques, s'en prirent à leur existence.

Sur la dénonciation d'un habitant de Bayeux, le préfet de Caen, protestant, décréta la dissolution de la communauté de Mondaye pour le 4 novembre 1880.

La communauté, tous ses amis, étaient dans la consternation. La veille, Mgr. Hugonin, évêque de Bayeux, fit à Mondaye une visite de condoléances et de soutien.

Au matin du 4, à 8 h 30, M. Strauss, sous-préfet de Bayeux, de religion israélite, se présenta. Il était accompagné du commissaire de police Brisard, du serrurier Patry, réquisitionné avec menace de prison, de tous les gendarmes de Bayeux et de Balleroy.

Il sonna à la porte d'entrée.

«Avez-vous un mandat judiciaire?» demanda M^e. Lanfranc de Panthou.

Il savait pertinemment que le sous-préfet n'en pouvait avoir. Lui-même procureur général près de la cour de Caen, venait d'être révoqué pour avoir refusé de procéder contre les religieux du département. Le procureur de la République à Bayeux, M. Deschamps, et son substitut, M. Vanel, invités par le sous-préfet, à l'accompagner, avaient refusé et avaient envoyé leur démission au garde des sceaux.

De ce fait le sous-préfet aurait dû surseoir à l'exécution jusqu'à une nouvelle nomination pour posséder un mandat judiciaire. Sa démarche était une violation de domicile parfaitement illégale.

Le sous-préfet fait enfoncer la porte d'entrée.

Il se dirige vers la porte du milieu du cloître. Après sommation il la fait crocheter.

Il trouve en face de lui le P. Abbé. Il est entouré de M^e. Lanfranc de Panthou, de M^e. Lainé, avocat, d'un avoué et d'un huissier qui forment son conseil judiciaire.

A côté du P. Abbé, l'abbé Révérony, vicaire général, et le curé de St-Patrice de Bayeux, délégués de Mgr Hugonin, le P. Henri Langlois, co-propriétaire avec le P. Willekens de l'immeuble. Se trouvent là aussi le baron Gérard, maire de Barneville, M. de Molandé, maire de Cottun, M. de Bonvouloir, maire de Magny, M. de Valrogé, maire de Tour-en-Bessin. Le sous-préfet demandera la suspension de ces maires.

Un rire sardonique aux lèvres, le dénonciateur est entré. Un témoin demande : «Qui est cer homme? A-t-il une fonction? — Aucune. — Alors faites-le sortir».

Le dénonciateur est expulsé le premier.

Le sous-préfet signifie au P. Willekens, de nationalité belge, son expulsion du territoire français.

«Dans quel délai? — Immédiatement». Le Père Abbé demande vingt-quatre heures qui lui sont accordées.

Il désigne comme son mandataire le P. Godefroid Madelaine, son

prieur. Le P. Langlois et lui, comme co-propriétaires de l'immeuble, pourront y demeurer, ainsi que le P. Théodore, vicaire de la paroisse.

Le sous-préfet demande à l'abbé Révérony de quitter la place. «Je suis ici, dit-il, parce que l'abbaye sert de presbytère. J'ai à veiller aux intérêts de la paroisse». On ne touche pas au vicaire général.

Le curé de St-Patrice est expulsé.

Les exécuteurs montent au dortoir, crochettent chacune des cellules. Les pères sont expulsés. Ils portent d'une main leur bréviaire, de l'autre leur sac de voyage. Ils passent successivement devant le P. Abbé pour recevoir sa bénédiction.

L'église est pleine: 250 personnes. Le Père Abbé fait ses adieux à ses paroissiens. Tout le monde est très ému.

Jusqu'au bas de l'allée on escorte la voiture du sous-préfet en criant: «Vive la liberté!» Le lendemain à 10 h., le quai de la gare est noir de monde. On s'agenouille pour recevoir la bénédiction du Père qui part pour l'exil. Il retrouvera à Grimbergen sa maison de profession.

Le soir même de l'expulsion, Mgr. Hugonin avait envoyé une lettre au préfet en lui demandant de faire connaître au Gouvernement les effets que devaient produire ces violences et l'antagonisme qu'elles soulèvent entre les institutions républicaines et la conscience des catholiques.

Les procès

Le P. Henri Langlois, co-propriétaire de l'abbaye, écrit au nouveau procureur général pour protester contre la violation illégale de son domicile. Le nouveau procureur de Bayeux, ne pouvant s'en prendre au sous-préfet, dresse procès-verbal contre le commissaire de police.

La sous-préfecture plaidera l'incompétence du tribunal, la préfecture opposera un déclinatoire.

Le procès sera jugé les 30 mars et 1 avril 1881.

Les plaignants sont le P. Willekens, le P. Langlois, les PP. Lebouc et Marie, MM. de Vaulogé et de Bonvouloir. Les défenseurs sont le commissaire de police, le secrétaire général de la préfecture et le serrurier Patry.

On entend les plaidoiries de M^e Lainé et de M^e Lanfranc de Panthou. La seconde sera imprimée. C'est un beau monument d'éloquence juridique qui montre toute la science du Droit que possédait le procureur général destitué.

Le tribunal renvoie pour le jugement au fond sur sa compétence et, après des considérants sévères, condamne les défenseurs aux frais.

Pour le moment le P. Godefroid Madelaine et le P. Langlois demeurent à l'abbaye avec le P. Théodore. Ils risquent d'être accablés d'impôts au point de ne pouvoir tenir. C'est pourquoi M^e Lanfranc de Panthou conseille de vendre la maison avec droit de réméré, c'est à dire de rachat, car on espérait que les choses s'amélioreraient. Le baron Gérard l'achète 30.000 Fr. Les Pères l'avaient rachetée 25.000 à l'abbé Truffaut, mais elle avait été réparée et agrandie.

Pour éviter que la vente ne fût attaquée comme fictive, le baron dut demander au P. Godefroid Madelaine de quitter l'abbaye. Le P. Langlois y demeurerait comme curé.

Madame Lanfranc de Panthou, mère du P. Sous-prieur, offrit alors au P. Godefroid à Evrecy la maison toute meublée de son frère, M. Faucon, qui venait de décéder.

Les Pères Godefroid, prieur, et Joseph de Panthou s'y installent et sont rejoints par le P. Paul Pelletier qui s'était réfugié dans sa famille. Les autres religieux devront demeurer dispersés, curés ou vicaires ou en famille.

On établit un oratoire dans la maison pour dire l'office; on y réunira le plus souvent possible les pères pour des récollections. Mme Lanfranc de Panthou paie la personne qui fait la cuisine et le pain. Elle donne aussi le beurre et les œufs. Mais les trois pères sont souvent absents. Ils continuent leurs missions, leurs retraites, leurs carêmes.

C'est à Evrecy, en 1880, que le P. Godefroid Madelaine publie sa grande vie de saint Norbert, œuvre de science et d'érudition. On ne peut s'étonner, vu les circonstances, qu'elle ait pris souvent un ton apologétique pour défendre le bien-fondé de la vie religieuse. C'est aussi à cette époque qu'il entra en contact avec le carmel de Lisieux et connut sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

En 1884, un dénonciateur avisa la préfecture que les pères à Evrecy «reconstituaient une congrégation». Le préfet en écrivit à l'évêque qui invita le P. Godefroid à répondre. Sur ces entrefaites le préfet mourut et on n'entendit plus parler de rien. Un de ses successeurs qui avait lu la réponse du P. Prieur disait en souriant «qu'elle n'était pas piquée des vers».

2^o Procès

Cependant l'Enregistrement intenta un procès au baron Gérard. La propriété de l'abbaye, selon l'Administration, valait 250.000 Fr., et le Baron ne payait que pour une valeur foncière de 30.000 Fr., le prix qu'il

avait versé. Le baron Gérard tint bon. Le procès dura neuf ans, épuisa toutes les juridictions, donna lieu à quatre expertises et quatre contre-expertises. Pour finir l'Administration fut déboutée et condamnée aux dépens.

Le P. Langlois et le P. Théodore habitaient toujours l'abbaye, en attendant qu'on bâtit un presbytère.

Regroupement à Cottun

La persécution semblait s'assoupir. En 1887 les pères se réunissent à Mondaye pour la retraite annuelle. Cependant le baron Gérard craint un retour et conseille de se regrouper à Cottun dans un château que M. de Molandé n'habite plus. Ce dernier le céda à bail pour le prix des réparations urgentes et des impôts.

Le P. Godefroid s'y installe avec le P. de Panthou. Ils sont bientôt rejoints par les PP. André Farell, Ignace Simon, Benoit Coquebert de Neuville, Louis Valence, Charles Martin, Norbert Paysant (qui, malade, ne put rester) et Gilbert Sadot. Mgr Hugonin vient de temps à autre partager la vie des religieux. Elle a repris toute sa rigueur.

Deux entrées importantes, deux jeunes prêtres: le P. Exupère Auvray, futur abbé, et le P. Augustin Aubraye, futur prieur.

On continue de prêcher. On fonde un petit alumnat. Quatre élèves, pour ne pas enfreindre la loi française. En 1893 le P. Godefroid rachète Mondaye au baron Gérard.

Retour à Mondaye

On avait quitté l'abbaye à 12, on se retrouvait à 15, le 2 février 1894. Mais on ne fait plus l'office à l'Église. On a aménagé, dans le grand réfectoire, une chapelle intérieure. Par une tolérance qui n'échappe à personne, le P. Abbé revient chaque année de Grimbergen pour quelques jours dans son abbaye. L'évêque ose même le faire pontifier à la cathédrale.

Dès 1896 on ose se montrer à l'église, les dimanches et jours de fête. Le 8 décembre 1896, à la grande joie du P. Prieur, la belle bibliothèque de Mgr. Méric, le dernier doyen de la faculté de théologie de Sorbonne, (400 volumes) est donnée à Mondaye par un prêtre de Honfleur.

On achève le cloître nord. C'est dire qu'on reprenait confiance.

En 1899 le Rme P. Godefroid Madelaine est élu abbé de Frigolet. Le Saint-Siège insistait pour qu'il acceptât cette charge. Il quitte donc sa

maison de profession où il ne reviendra qu'en 1920, après avoir démissionné de l'abbatiate. Le P. Joseph Lanfranc de Panthou est nommé prieur par le Père Abbé. C'était un missionnaire de grand zèle et de grand talent. On l'appelait «le roi du Bocage» dans le sud du Calvados. C'était aussi un homme de grande vertu et de grande bonté.

Deuxième expulsion 1903

La confiance renaissante fut bientôt alarmée. En 1901, les Chambres votèrent une loi sur les associations qui restaurait une liberté très réduite depuis la Révolution. Les congrégations faisaient l'objet d'un chapitre. Elles auraient besoin de l'autorisation gouvernementale. Bien sûr le président du conseil, Waldeck-Rousseau, s'était arrangé pour que l'Etat pût refuser cette autorisation aux congrégations qui lui déplairaient ou qu'il craindrait à cause de leur influence.

En 1902 les élections furent détestables pour les Catholiques. L'opinion, travaillée par la presse anticléricale, se soulevait contre l'Eglise. La troisième République reprenait les traditions antireligieuses des Révolutionnaires de 1789. D'une part le législateur ne s'était sans doute pas rendu compte du nombre de congrégations qui existaient en France (il eût fallu des années de grand travail pour examiner toutes les demandes); d'autre part le nouveau président du conseil, Emile Combes, était animé contre l'Eglise d'une rage insatiable.

On commencerait par faire disparaître les religieux pour aboutir à la rupture avec Rome et à la dénonciation unilatérale du Concordat de 1801.

Il fallait s'attendre à la dissolution et à la spoliation et ne pas perdre de temps. Une foule de communautés cherchaient déjà refuge en Belgique, en Italie, en Espagne, Mondaye avait bien cherché, en établissant avec Frigolet, une mission à Madagascar, une utilité protectrice, mais il fallait bien se rendre compte que c'était illusoire. Le P. de Panthou s'adressa à Mgr. Heylen, évêque de Namur, qui connaissait bien la communauté dont il avait fait la visite canonique à Cottun, étant abbé de Tongerlo.

L'évêque était un grand cœur. Il ne reçut pas moins de cent communautés françaises dans son diocèse. «On n'a jamais trop de braves gens», disait-il avec bonté. Il proposa à Mondaye l'abbaye de Leffe qu'on pouvait racheter. Cela dépassait les ressources financières de Mondaye. Ce fut Frigolet qui bénéficia de cette offre. Il fallait faire vite avant la dissolution redoutée. Mgr. Heylen proposa le château de Hubermont à

Arbres, inhabité depuis deux ans. On était à l'entrée de l'hiver, mais il fallait sauver la bibliothèque et la sacristie. Surtout il était important de pourvoir au noviciat. Le P. Exupère Auvray, maître des novices, partit pour Hubermont avec son petit troupeau. Mgr. Heylen vint les voir tout de suite, présida la profession du fr. Godefroid Ysabel dans l'église d'Arbres et, dans son sermon, expliqua l'importance de la vie religieuse dans l'Église.

On supporta avec vaillance les rigueurs d'un climat auquel les Normands n'étaient pas accoutumés. Les jours de promenade, on aimait se rendre à l'abbaye de Floreffe, petit séminaire de Namur, et à réciter les vêpres dans les stalles magnifiques des anciens prémontrés. L'évêque avait conscience que Hubermont était beaucoup trop petit. Il cherchait ailleurs.

A ce moment les évêques de France voulurent présenter au Gouvernement une protestation solennelle contre le refus global d'autorisation aux Congrégations. Or ils avaient l'interdiction de se réunir et de discuter. Malgré bien des efforts et des démarches, ils ne purent s'entendre. A Bayeux le nouvel évêque, Mgr. Amette, se demandait avec inquiétude ce que penserait Rome de cette protestation. Tout à coup la presse divulgua le texte proposé. Du coup il ne rallia pas l'adhésion de tous les évêques. Tout était manqué.

La chambre vota alors la suppression de toutes les congrégations enseignantes. Il fallut consentir des délais, car on ne pouvait construire autant d'écoles qu'il eût été nécessaire. Le 24 mars 1903, elle s'en prend aux prédicants, dominicains, capucins, franciscains, prémontrés, oblats. Débat houleux. 304 voix contre 206 votent la suppression de ces congrégations purement et simplement. 3040 religieux se voient signifier le 1 avril qu'ils ont quinze jours pour fermer leurs maisons et quitter leurs immeubles.

On fit tristement les offices de la semaine sainte, puis Pâques, espérance certaine... mais lointaine aujourd'hui.

Çà et là il se produisit des résistances sérieuses. A Nantes par exemple la population défend farouchement les capucins, les prémontrés, les frères de Ploërmel. Le député M. de Dion, est arrêté. Il sera condamné à trois jours de prison.

Comment les choses se passèrent-elles à Mondaye? Aucun souvenir n'a émergé.

L'abbaye fut mise sous séquestre, car on ne se contentait plus de défendre de mener la vie de communauté. On spoliait les biens religieux.

Avec l'autorisation de l'autorité ecclésiastique et l'acquiescement du P. de Panthou M. François Robyns de Schneidauer, propriétaire de l'ancienne ferme de l'abbaye, se porta acquéreur. Le commissaire priseur mit d'abord en vente tous les terrains qui entourent l'abbaye, puis la commune fit savoir que le chemin qui mène à l'église était concédé aux pères à cause des services rendus à la paroisse, mais ce privilège ne passerait pas à d'autres propriétaires. Il n'y avait plus d'accès. On ne pouvait acheter l'abbaye que pour la démolir. M. Robyns eut l'abbaye sans enchérir. Il était temps. Un télégramme arrivé trop tard annonçait qu'un entrepreneur de Rouen enchérissait pour faire de la maison une carrière de pierres.

Une convention avait été établie entre M. Robyns d'une part, le P. de Panthou et le P. Adrien Toulorge, de l'autre.

Pour quelque temps les pères sont dispersés. Quelques uns reçoivent un poste dans le diocèse. Le P. Augustin Aubraye est nommé aumônier des frères de Caen, le P. Léon Lecolley demeure à Dampierre puis à Vire avec un ministère de prédication chargé.

Bois-Seigneur-Isaac

Cependant le temps passe. Mgr. Heylen cherche toujours et trouve le prieuré de Bois-Seigneur-Isaac. Il est situé un peu au nord de Charleroi, près de Braine-l'Alleud, au diocèse de Malines.

Ce petit monastère avait pour origine un miracle eucharistique. Le 4 juin 1405, dans une chapelle dédiée à la Vierge, une parcelle d'hostie oubliée par mégarde sur un corporal avait saigné durant cinq jours. Après une longue enquête le célèbre cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, avait reconnu le prodige. Le seigneur du lieu, Jean de Huldenberg avait demandé à l'abbaye de Sept-Fontaines des chanoines réguliers de la congrégation de Groenendaal (Vauvert) fondée par le B. Jean Ruysbroek et passée plus tard à la congrégation de Windesheim. Cette maison avait été supprimée à la Révolution; le cloître était abattu. Restaient la porte monumentale, les bâtiments réguliers, le presbytère et surtout la chapelle de peu d'apparence à l'extérieur mais dont l'ameublement artistique est admirable.

Dès le 29 mai des négociations s'engagèrent après des difficultés qui avaient semblé désespérées. On avait prié avec instance la Vierge, saint Joseph, saint François Xavier. Tout finit par s'arranger. Le Baron Snoy, propriétaire des bâtiments, les céda pour 40.000 Fr. Il céda la chapelle par

bail emphytéotique (pour 99 ans). Les PP. de Panthou, Exupère Auvray et Herman Tapper signèrent l'acte de vente. Le baron voulait pourtant que le chapelain fût un belge. Le P. Hubert de Grimbergen accepta ce poste. Le cardinal-archevêque de Malines, Goossens, approuva tout.

Les réparations commencèrent dès le 1 juin. Le 26 décembre la communauté y entra. Les pères de Nantes rejoignaient ceux de Mondaye.

On ne tarda pas à rebâtir une aile du cloître.

Accablé d'âge et d'infirmités, le P. Abbé ne vint pas habiter Bois-Seigneur-Isaac. De Grimbergen il venait à Bois-Seigneur-Isaac plusieurs fois par an, notamment pour les vêtures et les professions, car la communauté se recruta. La dernière vêtue qu'il présida fut celle du P. Jacques Deen en 1906.

Le P. Prieur était toujours le P. Joseph de Panthou, le P. Exupère Auvray, maître des novices, fut nommé sous-prieur et chantre. C'était le temps de la restauration du chant grégorien sous l'égide de S. Pie X. Le P. Exupère aimait le chant et les cérémonies. «Il tenait le bâton cantoral avec la majesté de la crosse».

On commença à chanter la messe et les vêpres de chaque jour. (A Mondaye et à Cottun on ne le faisait qu'aux fêtes triples).

En 1905 le Pères organisaient grandement les fêtes du centenaire du miracle eucharistique. Le premier jour du triduum, le cardinal Goossens leur disait : «Je remercie en mon nom, au nom du clergé et des fidèles MM. les chanoines de Bois-Seigneur-Isaac des éminents services qu'ils rendent au diocèse par leur ministère multiple. Je tiens à constater la promesse que vient de renouveler M. le Prieur d'assurer la perpétuité de l'œuvre du saint Sang par une fondation définitive. Nous avons souffert et nous souffrons avec vous de la persécution que subit l'Église de France. Je fais des vœux pour le prochain rétablissement de Mondaye, en insistant en même temps pour la persistance de la maison de Bois-Seigneur-Isaac».

Jusqu'en 1914 le ministère de prédication continua non seulement en Belgique mais en France, particulièrement en Normandie.

A la mort du P. Willekens, en 1908, le P. de Panthou fut élu abbé de Mondaye. Au mois de mai 1914, il fit une maladie qui donna des inquiétudes. Mal remis, il reprit du ministère en France et fut surpris par la mobilisation sans pouvoir regagner la Belgique. Il mourut quelques jours plus tard chez les Norbertines du Mesnil-Saint-Denis et repose dans leur cimetière.

Quand on fut avisé de cette mort par la nonciature, la communauté élut comme abbé le P. Exupère Auvray qui fut béni par le cardinal Mercier. Il nomma prieur le P. Jean Pelcoq.

La population de Bois-Seigneur-Isaac était bienveillante, en admiration devant les «Pères français». Au départ du P. Hubert, le baron Snoy avait accepté comme chapelain le P. Exupère qui resta jusqu'à sa mort l'ami très cher de la famille Snoy.

La guerre de 1914

Les pères et les frères mobilisables avaient regagné leur régiment dès la mobilisation. C'était bien pensé. Il deviendrait difficile de laisser en exil des hommes qui avaient risqué leur vie pour la France.

C'est au cours de cette guerre que, pendant les vacances du Séminaire de Namur, le signataire de cet article prit contact avec Bois-Seigneur. L'accueil du P. abbé, les magnifiques offices, l'observance à la fois stricte et joyeuse, la conversation d'hommes aimables et cultivés comme le P. Jean Pelcoq et le P. Hermann Tapper ne pouvaient que donner une idée attrayante de la communauté.

Projet de retour en France

La paix fut signée en 1919. 1920 était l'année centenaire de la fondation de Prémontré.

Ce centenaire fut célébré une première fois non pas à Mondaye — il était encore trop tôt —, mais à Vire du 30 juillet au premier juin. Ce fut un beau triduum eucharistique dont la clôture fut présidée par le cardinal Amette, archevêque de Paris. Mgr. Lemonnier y assistait avec plusieurs abbés prémontrés. Le dernier sermon fut donné par Mgr. Grente, évêque du Mans.

Un deuxième triduum eut lieu à Bois-Seigneur-Isaac. Le 12 septembre en la solennité de la Nativité de la Vierge, fête titulaire de l'église, avec une splendide procession eucharistique; le 13, un beau pèlerinage de jeunes où le prélat Lamy, abbé de Tongerlo, chanta pontificalement la messe de saint Norbert; le 14, l'Exaltation de la sainte Croix amenait un concours de tous les habitués du pèlerinage au saint Sang. L'œuvre de saint Norbert y fut exaltée par de belles prédications.

Une troisième fête du centenaire eut lieu non pas à Prémontré, mais à Saint-Martin de Laon, qui fut pendant des siècles la deuxième église de l'Ordre. Elle se déroula le dimanche de la solennité de la fête patronale de

saint Martin. Elle était présidée par Mgr Binet, évêque de Soissons. Le P. Exupère pontifia et, l'après-midi dans une église bondée où se pressaient toutes les paroisses de la ville, il expliqua avec sagesse et majesté ce qu'était l'idéal de saint Norbert.

Ces cérémonies, comme bien d'autres manifestations à l'époque, remettaient en question devant l'opinion l'existence et la nécessité de la vie religieuse dans l'Église, l'injustice de l'exil et la possibilité du retour des religieux.

Lors du triduum de Bois-Seigneur je demandai au P. Exupère: «Pensez-vous à revenir en France?» Il me répondit qu'on y réfléchissait.

La question se posait en effet: Fallait-il revenir en France? Et où?

Ce n'était pas si simple. Les religieux entrés à Bois-Seigneur après 1903 s'y trouvaient bien et y étaient heureux. Le P. Lecolley préconisait l'établissement de l'abbaye à Vire, dans la partie la plus chrétienne du diocèse de Bayeux.

Le P. Even, missionnaire de Paris, conscient de l'importance du nom, offrait d'acheter un terrain à Prémontré où avec les dommages de guerre, la construction serait facile et rapide; le P. Godefroid Madelaine qui venait de démissionner de l'abbatit de Frigolet et le P. Jean Pelcoq prieur, désiraient le retour à Mondaye. Le Père Abbé, calme, irénique, de grand bon sens, selon son tempérament, écoutait, consultait et prit nettement sa décision. C'est à Mondaye qu'il fallait retourner.

Il vit le préfet du Calvados qui lui dit: «Vous ferez une demande d'autorisation. On n'y répondra pas et vous vous installerez. On vous attaquera dans les journaux et vous ne répondrez pas. Il sera bon, les premiers temps, si vous sortez en groupe, de prendre une soutane noire».

Retour à Mondaye

En juillet 1921 le P. Exupère et le P. Jacques Deen arrivaient à Mondaye. Le curé, l'abbé Quesnot, condisciple du P. Abbé, les accueillit dans son presbytère, leur fit fête, fit démurer la porte de la station entre l'abbaye et l'église.

On rétablit pour sûreté la chapelle dans le Réfectoire, mais le curé insista pour qu'on fit l'office à l'église abbatiale.

Le pauvre Père Jacques, chargé de l'entretien de la maison, était atterré. Elle avait été inhabitée pendant onze ans, puis avait servi d'hôpital à l'armée belge pendant la grande guerre. «Il y en a pour deux ans, disait-il, à remettre l'abbaye en état».

Les pères de Nantes retournèrent dans leur ville. On laissa à Bois-Seigneur les pères qui le voulurent. La paternité de cette communauté fut cédée à Averbode qui la fit ériger (un peu vite) en abbaye indépendante.

C'est donc une petite communauté qui rentra à Mondaye. Ils étaient huit. Le P. Augustin Aubraye ne tarda pas à les rejoindre. Des entrées au noviciat s'annoncèrent tout de suite.

Mgr Lemonnier proposa aux pères de reprendre la paroisse. Le P. Abbé ne voulut pas laisser partir l'abbé Quesnot qui s'était montré si bon et si empressé. Il desservira la paroisse jusqu'à sa mort en 1939.

Il y eut quelques réactions dans la presse locale. Cela n'eut pas de suite. L'opinion publique était retournée depuis la guerre. Le Parlement avec la Chambre «bleu horizon», issue des élections de 1920 était hostile à la persécution. En 1924, après les nouvelles élections, sous l'égide d'Edouard Herriot, il se produisit des velléités d'inquiéter les congrégations. Un héros de la guerre, croix de guerre et légion d'honneur, le P. Doncoeur S.J. rédigea alors sa célèbre affiche. «Nous ne partirons pas». On se le tint pour dit.

Soixante ans plus tard, après présentation d'un dossier plus complet, le gouvernement français, en janvier 1980, donnera à la communauté des Prémontrés de Mondaye l'existence légale.

Sources utilisées

Aux archives de Mondaye :

Michel Degroult. - Pièces justificatives du nécrologe de Mondaye. (l'auteur renvoie pour chaque nom propre aux pièces d'archives).

Aux archives du Calvados :

Série V (cultes). Rapport du sous-préfet après l'expulsion de 1880.

Imprimés :

Expulsion des Pères Prémontrés (extrait du journal l'Indicateur). Bayeux 1880.

Plaidoirie de M^e Lanfranc de Panthou et jugement du tribunal. Bayeux 1881.

R.P. Lecanuet. - Les signes avant-coureurs de la Séparation. Paris 1930.
Miracle Eucharistique du saint Sang (5^e centenaire) Braine-le-Château 1905.

Norbert Eloy. - Ophain-Bois-Seigneur-Isaac. Nivelles 1940.

5° centenaire de saint Norbert (1920) Marseille 1921.

Souvenirs personnels du P. François Petit (Conversations avec le P. Godefroid Madelaine, le P. Jean Pelcoq...).

Abbaye de Mondaye

François PETIT, O. Praem.

F - 14250 Tilly-sur-Seulles